

TOUR D'HORIZON

I. — STRUCTURE POLITIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

(Juillet 1949)

I. — FONCTION PUBLIQUE

Conformément à la promesse faite par M. le Résident Général aux Fédérations de Fonctionnaires, paraissait au J. O. T. du 19 juillet 1949 un décret portant création d'une commission chargée de donner son avis sur les réclamations relatives aux coefficients hiérarchiques et emplois des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics de l'Etat.

Dès la promulgation de ce décret, la Commission d'Appel s'est réunie tous les jours, sous la présidence de M. R. Rodière, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement Tunisien.

Ayant examiné tous les cas litigieux soumis à son appréciation, ses avis ont été exposés par le Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien au cours d'une réunion qui s'est tenue à Paris, à la Direction de la Fonction Publique le 30 juillet 1949, sous la présidence de M. Trouve, Sous-Directeur à la Direction de la Fonction Publique. Les représentants de cette Direction ont fait preuve du plus large esprit de compréhension.

Une série d'arrêtés du Directeur des Finances est venue compléter les mesures déjà prises en ce qui concerne la fixation des indices hiérarchiques et des nouveaux traitements des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics de l'Etat.

Parallèlement à ces mesures particulières intéressant le reclassement des fonctionnaires, la réforme proprement dite de la Fonction Publique est entrée dans une phase active par la promulgation de deux règlements portant création du Corps des Administrateurs du Gouvernement Tunisien et du cadre des Secrétaires d'Administration. A titre transitoire, les postes d'Administrateurs et de Secrétaires d'Administration seront pourvus par voie d'intégration directe des agents en fonction remplissant certaines conditions qui seront fixées par arrêtés ultérieurs.

II. — CONSEIL DE CABINET

Le Conseil de Cabinet ne s'est réuni qu'une fois, au cours de ce mois de juillet. Présidé par S. E. Kaak, Premier Ministre, le Conseil a examiné les questions financières de sa compétence.

Il a, en outre, approuvé un projet d'avenant de la Convention passée en 1929 avec la « Compagnie des Tramways de Tunis »; cet avenant, intéressant la production et la distribution de l'électricité, adopté par la Commission des Marchés, dans sa séance du 16 juillet 1949, sera soumis à la Délégation Mixte du Grand Conseil.

Enfin, il a entendu et approuvé le programme de scolarisation pour l'année 1949-1950, tel qu'il lui a été présenté par le Directeur de l'Instruction Publique.

III. — QUESTIONS A CARACTERE ECONOMIQUE

Dans le domaine économique, notons le déplacement de M. J. Mons,

Résident Général de France à Tunis, à Paris et le voyage à Tunis de deux délégués du G. N. A. P. O., ayant pour but de mettre au point la question de l'exportation sur la Métropole de 3.000 tonnes d'huile d'olive. Les intéressés ont pris contact avec les autorités administratives et les principaux grossistes exportateurs d'huile de la Régence, et un accord a été conclu pour l'enlèvement de ces 3.000 tonnes d'huile par livraisons échelonnées du début août au 5 octobre, un seul type de qualité étant admis, à un prix fixé à 198 frs le kilog net nu quai Tunis, droits de sortie en sus, le prix s'entendant en exonération de la taxe de transaction de 3 %. Cet accord, qui satisfait les deux parties, est cependant encore soumis, pour être rendu définitif, à l'approbation du Haut Commissariat au Ravitaillement.

Souignons également les travaux de la Conférence Internationale du Thon, qui a réuni, à l'Institut Océanographique de Salammbô, de nombreuses personnalités étrangères s'intéressant aux questions de pêche. Cette conférence a suivi la fin des recherches océanographiques faites à bord du navire « Président Théodore Tissier ». Ses travaux ont porté non seulement sur l'étude du thon, mais aussi sur les autres richesses des eaux tunisiennes, en particulier langoustes et éponges.

Mentionnons enfin, pour terminer, deux décisions secrétaires autorisant l'exportation d'un quatrième contingent d'huile d'olive et de 350.000 hl. de vin ordinaire et de moût mutés au soufre.

II. — ACTIVITE FINANCIERE

Durant le mois de juillet, l'activité de la Direction des Finances s'est exercée dans les domaines suivants :

Se préoccupant dès à présent de la préparation du prochain budget, elle a adressé le 15 juillet aux divers chefs d'administration une lettre leur demandant leurs prévisions de dépenses pour l'exercice 1950-51, en précisant les règles suivant lesquelles il conviendra qu'elles soient fournies.

..

En matière de collectivités locales, elle a mis à l'étude et élaboré, en application de l'article 108 du décret de finances du 23 mai 1949, ses propositions en vue de la fixation des indices hiérarchiques et des nouveaux traitements des agents des communes de la Régence.

..

Dans le domaine du crédit, deux commissions se sont réunies : le 20 juillet, s'est réunie la 24^e Commission d'Attribution des Lettres de Crédit Démarrage, au cours de laquelle ont été consentis les prêts suivants :

— à court terme : 11.315.000 frs

— à moyen terme : 8.250.000 frs;

le 22 juillet, s'est réunie la Commission d'Examen des Demandes de Prêts du Crédit Mutuel Agricole et Artisanal aux Anciens Combattants, au cours de laquelle a été attribué un total de 11.025.000 frs de prêts.

..

A l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières, le calme qui avait affecté les dernières séances du mois de juin s'est retrouvé aux premières séances de juillet. Les ordres, alors mal répartis, n'ont permis la cotation que d'un petit nombre de valeurs.

Toutefois, au cours des séances des 26 et 29 juillet, une très nette reprise d'activité s'est manifestée et près de 1.000 titres ont été échangés.

Dans l'ensemble, les valeurs ont fait preuve d'une grande fermeté, notamment les « Caisse Foncière » qui, avec les valeurs industrielles, sont les plus appréciées du public.

**

Enfin, au cours du mois de juillet, l'activité des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance est entrée dans sa phase extrême avec la commercialisation des récoltes de céréales. A la fin de ce mois, elles avaient commercialisé :

- 600.000 quintaux d'orge
- 180.000 quintaux de blé dur
- 72.000 quintaux de blé Florence

quantités sur lesquelles il a été exporté :

- 100.000 quintaux environ d'orge et
- 15.000 quintaux de blés durs et tendres.

Pour satisfaire à cette recrudescence d'activité, toutes les disponibilités des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont dû être mobilisées; en outre, plus de trente nouveaux centres d'achat ont été créés et installés. Les transports de céréales sont effectués, dans toute la mesure du possible, par voie ferrée et, en cas d'impossibilité, sur camions automobiles.

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance estiment qu'un tiers seulement de la campagne a été commercialisée à fin juillet et prévoient que leur activité se maintiendra au même rythme au cours des mois d'août et septembre prochains.

III. — ACTIVITE SOCIALE

Les conditions de travail du personnel des services publics concédés (Electricité — Gaz — Tramways) sont fixées, soit par des conventions collectives antérieures à 1939, soit par des dispositions réglementaires issues du décret du 19 mai 1938, portant statut général du personnel ouvrier permanent et employé de l'Etat, des établissements publics, des communes et des entreprises concessionnaires.

En matière de classement et de rémunération, c'est une commission consultative créée par décret du 24 février 1944 qui a, jusqu'à présent, discuté et proposé au Gouvernement les mesures à prendre en faveur de ce même personnel.

Faute d'organisme prévu à cet effet, cette commission a été appelée à évoquer, dès 1946, les questions touchant à l'institution d'un régime de retraite applicable dans les entreprises dont il s'agit. Le résultat de ces travaux s'inscrit aujourd'hui dans un projet de règlement approuvé par la Commission Mixte de Législation du Grand Conseil, au cours de sa séance du 1^{er} août 1949.

Ce précédent a conduit les organisations syndicales à demander l'extension de la compétence de la Commission Consultative à l'étude de problèmes tels que la révision des statuts particuliers et la création d'organismes privés susceptibles de promouvoir à l'échelon des entreprises, des dispositions d'ordre social non prévues par les statuts.

Afin de répondre à ce vœu, une Commission d'Etudes Sociales des services concédés vient d'être instituée par décret du 23 juin 1949, publié au Journal Officiel Tunisien du 28 juin. Elle sera vraisemblablement en mesure de fonctionner au mois d'octobre. Elle se substituera dès lors à la Commission Consultative de révision des salaires, dont elle conserve, entre autres, les attributions.